



Commune de BERNEX

Dans sa séance du 11 octobre 2022, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

1. MI 11-2022-33 : crédit de CHF 3'910'000.- TTC pour l'école de Luchepelet – Achat de containers et mobilier, aménagement

Le Conseil municipal, par 24 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. De réaliser les travaux pour l'école de Luchepelet – Achat des containers et mobilier, aménagement.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 3'910'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir les travaux sur une durée de 10 annuités et le mobilier sur 8 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2023.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 3'910'000.- TTC afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Le délai pour demander un référendum expire le : 28 novembre 2022

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Bernex, le 19 octobre 2022

La Présidente du Conseil municipal :
Julie Honegger